

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels
à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT)
de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées - Scrutin du 16 janvier 2025

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions paritaires ;
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le décret n° 2022-1375 du 28 octobre 2022 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu** le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté électoral du 24 octobre 2024 relatif à l'organisation des opérations électorales pour la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement du scrutin du 16 janvier 2025 ;

Article 1^{er} : Proclamation des résultats

CATEGORIE A

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le jeudi 16 janvier 2025, le procès-verbal de dépouillement de la liste UNSA - catégorie A à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges titulaires	2 titulaires + 2 suppléants
Nombre d'électeurs inscrits	93
Nombre de bulletins de vote	26
Nombre de votes blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	25
Taux de participation	27.96 %

Sont proclamées élues pour siéger à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées les personnes dont les noms suivent :

Liste UNSA – Catégorie A

1. FERRAO José (Titulaire)
2. BARD Anne Edith (Titulaire)
3. BOULARAND Sylvain (Suppléant)
4. COLOMBANI Jérôme (Suppléant)

CATEGORIE B

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le jeudi 16 janvier 2025, le procès-verbal de dépouillement de la liste UNSA - catégorie B à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges titulaires	2 titulaires + 2 suppléants
Nombre d'électeurs inscrits	26
Nombre de bulletins de vote	18
Nombre de votes blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	16
Taux de participation	69.23 %

Sont proclamées élues pour siéger à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées les personnes dont les noms suivent :

Liste UNSA – Catégorie B

1. MOREL Guillaume (Titulaire)
2. LAGARDE Virginie (Titulaire)
3. BERGEZ Isabelle (Suppléante)

CATEGORIE C

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le jeudi 16 janvier 2025, le procès-verbal de dépouillement de la liste UNSA - catégorie C à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges titulaires	1 titulaire + 1 suppléant
Nombre d'électeurs inscrits	19
Nombre de bulletins de vote	11
Nombre de votes blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	9
Taux de participation	57.89 %

Sont proclamées élues pour siéger à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées les personnes dont les noms suivent :

Liste UNSA – Catégorie C

1. GRANDURY Laila (Titulaire)
2. BORREGO Nadège (Suppléante)

Article 2 : Exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université Tarbes Occitanie Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées. Il sera transmis à Madame la Rectrice de Région Académique Occitanie, chancelière des universités.

Fait à Tarbes, le 16 janvier 2025,

Le Directeur de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées,

Jean-Yves FOURQUET

